

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018**  
**A 19H00**

Etaients présents :

Monsieur Alain CAYET	Maire
Monsieur Guy BRAS	
Madame Marie-Antoinette DESHORTIES	
Madame Gisèle CATTO	
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK	
Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ	
Monsieur Pietro VALENTE	Adjoints
Monsieur Hervé CUVELIER	
Madame Sophie LOPEZ	
Monsieur Fouad AJARRAY	
Madame Chantal DECOCCQ	Conseillers Délégués
Monsieur Yves RAOULT	
Madame Micheline LAURENT	
Madame Yveline LOURDEL	
Monsieur Philippe LEFEBVRE	
Mme Martine DUQUESNOY	
Monsieur Patrick BRUGUET	
Madame Laëtitia HERDUIN	
Monsieur Marc SERRA	
Monsieur Daniel COLLART	
Monsieur Claude COLLIER	Conseillers Municipaux

Excusés :

Madame Jessica FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Yves RAOULT  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ  
Madame Edith PRUVOST qui donne procuration à Monsieur Daniel COLLART  
Monsieur Claude RICHARD qui donne procuration à Monsieur Claude COLLIER

Absente excusée : Madame Annie CARDON

Secrétaire de séance : Monsieur Marc SERRA

Le hasard des circonstances m'amène à vous demander ce soir d'avoir une pensée pour des hommes qui viennent de perdre la vie dans des conditions particulièrement choquantes.

Plus proche de nous, je rappellerai la mémoire de Léonce GLAVIEUX trop vite parti. Il laisse notre assemblée bouleversée par sa disparition. Il a durant ces quelques dernières années donné de son temps pour notre commune de SAINT-NICOLAS. Il laisse aussi une famille endeuillée, meurtrie par la douleur de la perte d'un être cher. Léonce a lui aussi apporté son expérience dans la définition des décisions que je vais vous présenter dans un instant.

Bien sûr on ne le verra pas mais dans ce budget 2018 il sera quelque part présent, tout simplement en pensant à lui.

J'ai aussi la douleur de vous annoncer le décès de Jean- Marie BUIRE après quelque temps de maladie et de souffrance.

Jean-Marie était bien connu dans sa commune de SAINT-NICOLAS par son côté attachant, mais aussi par son engagement dans le milieu associatif et ses passions pour le sport, pour la mécanique, pour les véhicules anciens. Jean- Marie issu d'une vieille famille de SAINT-NICOLAS a travaillé de nombreuses années pour la commune, il était membre actif de nombreuses associations locales et de l'agglomération.

Il laisse une famille abasourdie dans une grande tristesse et sa disparition emporte également une partie de notre patrimoine local et une mémoire de la commune de Saint-Nicolas.

L'actualité nous bouleverse aussi avec ce drame de TREBES.

Cette attaque d'un barbare sanguinaire qui tue froidement 4 personnes et en blesse une quinzaine d'autres cela dépasse l'entendement.

Pour quelle raison ?

Pour quel idéal ?

Le fanatisme aveugle est intolérable dans notre démocratie.

Au-delà de l'acte héroïque du lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME qu'il faut honorer c'est aussi notre devoir de citoyen d'être ENSEMBLE de résister à cet ennemi avide de s'attaquer à des innocents et aux institutions qui fonde nos valeurs de LIBERTE D'EGALITE ET DE FRATERNITE.

Je vous demande de vous lever pour un instant de recueillement à la mémoire de LEONCE, de JEAN - MARIE et de nos compatriotes qui ont perdu la vie, avec une pensée pour les nombreux blessés et leur famille dans la souffrance.

**a. Désignation d'un secrétaire de séance**

**Monsieur Marc SERRA** est désigné secrétaire de séance.

**b. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mars 2018**

Approuvé à l'unanimité.

**c. Décisions du Maire**

- *Contrat de maintenance de l'installation téléphonique de la Mairie*
- *Contrat de maintenance de l'installation téléphonique du Centre Social et Culturel Chanteclair*
- *Signature d'un avenant en diminution au marché pour les travaux de construction d'une salle d'activités physiques et culturelles et rénovation de bâtiments existants situés à l'école maternelle Constant Dutilleux – Suppression du poste « écran de projection » par l'entreprise GARCON*
- *Signature d'un avenant en augmentation au marché pour les travaux de construction d'une salle d'activités physiques et culturelles et rénovation de bâtiments existants situés à l'école maternelle Constant Dutilleux – Fourniture et pose d'une cuvette WC bébé par l'entreprise EGI*
- *Signature d'un avenant en diminution au marché pour les travaux de construction d'une salle d'activités physiques et culturelles et rénovation de bâtiments existants situés à l'école maternelle Constant Dutilleux – Suppression du poste « isolation par insufflation combles bâtiments C » par l'entreprise FIEDOR*
- *Signature d'un avenant en augmentation au marché pour les travaux de construction d'une salle d'activités physiques et culturelles et rénovation de bâtiments existants situés à l'école maternelle Constant Dutilleux – Abattage de 3 arbres et fourniture et plantation d'un arbre tige par l'entreprise CITEVERT*

Le Conseil Municipal prend acte des décisions.

**d. Ordre du jour**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Coopération intercommunale – Modernisation de la messagerie et outils collaboratifs – Constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras, Beaurains, la caisse des écoles et le CCAS de la ville d'Arras**

Monsieur le Maire expose :

Sur la base du recensement des besoins réalisés conjointement entre les villes d'Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas, Beaurains, la Caisse des Ecoles et le CCAS de la ville d'Arras, il apparaît opportun de mutualiser les prestations de modernisation de la messagerie et des outils collaboratifs.

Les membres souhaitent, à travers le numérique, gérer de manière sécurisée l'infrastructure de messagerie et les outils collaboratifs associés, et moderniser ces derniers.

Le plan de modernisation, lancé en 2011, a permis la mise en place d'une infrastructure basée sur des technologies informatiques reconnues pérennes, performantes et fiables.

La messagerie est constituée des courriers électroniques, mails...envoyés par l'ensemble des agents qui ont aussi besoin de travailler avec des outils de travail collaboratifs tels que l'agenda partagé, les visioconférences, les dossiers synchronisés, c'est-à-dire mis à jour en temps réel et consultables en tout lieu.

La messagerie et l'outil collaboratif entraîne un gain de temps et de productivité. Il n'est plus nécessaire de consulter un tiers ou d'envoyer de multiples e-mails pour connaître les disponibilités de chacun, ce qui permet d'optimiser le travail des services municipaux et rendre un service public de qualité à un coût maîtrisé.

La messagerie est installée sur une infrastructure Exchange 2010 qui va devenir obsolète prochainement, ce qui pourrait entraîner des failles de sécurité.

L'accord-cadre consistera à l'installation d'une nouvelle messagerie (nouvelle version d'Exchange) avec migration de l'existante, sécurisation de celle-ci (anti-virus), maintenance curative, accès depuis l'extérieur (synchronisation des mails sur téléphone...).

Les prestations relatives aux outils collaboratifs seront en tranche optionnelle.

Deux possibilités s'offrent aux communes : hébergement de leur messagerie, installation et migration de leur messagerie.

Il apparaît opportun de mettre en œuvre un groupement de commandes, sur la base de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015- 899 du 23 juillet 2015, afin d'obtenir des offres techniques et financières optimisées, et réaliser ainsi des économies d'échelle, dont la Ville d'Arras sera le coordonnateur.

A ce titre, la ville d'Arras sera chargée d'une part de la passation, la signature et la notification du marché, chaque membre étant par la suite chargé de l'exécution des besoins qui lui sont propres.

Le marché sera conclu pour une durée d'1 an, reconductible tacitement 3 fois, soit pour une durée totale de 4 ans, sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel.

L'estimation des besoins de l'ensemble du groupement s'élève à 400 000 € TTC (333 333 € HT) pour la durée du marché (4 ans).

Au vu des estimations réalisées, la consultation sera initiée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 25-I, 66, 67 et 68 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché sera un accord-cadre à bons de commande, en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Une commission d'appel d'offres du groupement est instaurée, conformément aux dispositions de l'article 1414-3 du code général des collectivités territoriales.

Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;

2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Pour chaque membre titulaire sera prévu un suppléant.

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

Conformément à l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Ainsi, il est demandé aux élus du Conseil Municipal de désigner, parmi les membres de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, celui qui représentera la ville de Saint Nicolas dans la Commission d'appel d'offres du groupement, ainsi que son suppléant.

En application de l'article L.2121-21, il est proposé de ne pas procéder à un scrutin secret.

Les autres villes ont délibéré ou délibéreront afin de procéder à la même nomination.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L1414-3 et L2121-33 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Achicourt, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas, Beaurains, la Caisse des Ecoles et le CCAS de la ville d'Arras, pour la modernisation de la messagerie et des outils collaboratifs,
- d'autoriser la signature de la convention constitutive correspondante,
- de désigner M. Jean Pierre Chartrez comme représentant titulaire et M. Pietro Valente comme représentant suppléant de la ville de Saint Nicolas dans la Commission d'appel d'offres du groupement

Adopté à l'unanimité.

**2. Coopération intercommunale services de reliures et restauration d'ouvrages – Constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, Saint-Laurent-Blangy, Beaurains, Saint-Nicolas-lez-Arras, et les CCAS de la ville d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy**

Monsieur le Maire expose :

Sur la base du recensement des besoins réalisés conjointement entre les villes d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy, Beaurains, Saint-Nicolas-lez-Arras et les CCAS de la ville d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy, il apparaît opportun de mutualiser les prestations de services de reliure et restauration d'ouvrages.

Ce marché aura pour objet, notamment, la restauration et la reliure d'ouvrages issus du fonds de lecture publique (hors ouvrages anciens rares et précieux), des registres de conseil municipal, de la médiathèque et d'état-civil et les registres des conseils d'administration du CCAS.

D'autre part, dans un souci de partage et d'échanges, les membres souhaitent, dans le cadre de la programmation culturelle, proposer des livres de qualité, conservés et manipulables sans crainte de les détériorer.

Il est donc nécessaire de consolider ou de refaire les reliures des livres abîmés pour la mise en prêt d'ouvrages courants et d'ouvrages destinés à la conservation.

Les reliures permettront l'usage durable des ouvrages, et amélioreront l'esthétique globale de ceux-ci.

Les prestations comprennent la reliure des registres d'état-civil (naissances, mariages, décès), la restauration des registres, la reliure des listes électorales, les registres du service citoyen, la reliure des délibérations du conseil municipal, et des arrêtés du Maire, les reliures des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

Il apparaît opportun de mettre en œuvre un groupement de commandes, sur la base de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015- 899 du 23 juillet 2015, afin d'obtenir des offres techniques et financières optimisées, et réaliser ainsi des économies d'échelle, dont la Ville d'Arras sera le coordonnateur.

A ce titre, la Ville d'Arras sera chargée d'une part de la passation, la signature et la notification du marché, chaque membre étant par la suite chargé de l'exécution des besoins qui lui sont propres.

Le marché sera conclu pour une durée d'1 an, reconductible tacitement 3 fois, soit pour une durée totale de 4 ans, sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT (18 000 € TTC).

L'estimation des besoins de l'ensemble du groupement s'élève à 13 200 € TTC/an (11 000 € HT/an), soit 52 800 € TTC (44 000 € HT) pour la durée du marché (4 ans).

Au vu des estimations réalisées, la consultation sera initiée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Le marché prendra la forme d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016- 360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Une commission d'appel d'offres du groupement est instaurée, conformément aux dispositions de l'article 1414-3 du code général des collectivités territoriales.

Sont membres de cette commission d'appel d'offres :

1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ;

2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Pour chaque membre titulaire sera prévu un suppléant.

La Commission d'Appel d'Offres est présidée par le représentant du coordonnateur.

Conformément à l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Ainsi, il est demandé aux élus du Conseil Municipal de désigner, parmi les membres de la Commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, celui qui représentera la ville de Saint Nicolas dans la Commission d'appel d'offres du groupement, ainsi que son suppléant.

En application de l'article L.2121-21, il est proposé de ne pas procéder à un scrutin secret.

Les autres villes ont délibéré ou délibéreront afin de procéder à la même nomination.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L1414-3 et L2121-33,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre les villes d'Arras, de Saint-Laurent-Blangy, Beaurains, Saint-Nicolas-lez-Arras et les CCAS de la ville d'Arras et de Saint-Laurent-Blangy, pour les services de reliures et restauration d'ouvrages,
- d'autoriser la signature de la convention constitutive correspondante,
- de désigner M. Jean Pierre Chartrez comme représentant titulaire et M. Pietro Valente comme représentant suppléant de la ville de Saint Nicolas dans la Commission d'appel d'offres du groupement.

Adopté à l'unanimité.

## FINANCES

### **3. Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Monsieur le Receveur Municipal**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le compte de gestion présenté par le receveur, qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 de la totalité du budget de la ville, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit d'enregistrer dans ses écritures pour 2017.

Les résultats du compte de gestion sont conformes à ceux du compte administratif 2017.

Statuant sur cette comptabilité, nous déclarons que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par nous – Maire de la ville de Saint Nicolas lez Arras – n'appelle ni observations ni réserves.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Adopte le dit compte de gestion établi par le Receveur Municipal d'Arras Banlieue.

Adopté à l'unanimité.

#### **4. Approbation du Compte Administratif 2017**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy BRAS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : **Voir tableau**



LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		2 742 057.85 €		1 199 060.96 €		3 941 118.81 €
Part affectée à investissement		22 439.04 €				22 439.04 €
Opérations de l'exercice	4 418 532.58 €	4 944 807.77 €	2 574 941.58 €	2 339 357.70 €	6 993 474.16 €	7 284 164.47 €
Totaux	4 418 532.58 €	7 664 426.58 €	2 574 941.58 €	3 538 418.66 €	6 993 474.16 €	11 202 845.24 €
Résultat de clôture		3 245 894.00 €		963 477.08 €		4 209 371.08 €
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		963 477.08 €			
	Restes à réaliser DEPENSES		864 501.38 €			
	Restes à réaliser RECETTES					
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		98 975.70 €			

au compte 001 (déficit d'investissement reporté)  
au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs et constate l'exactitude de leur conversion en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

3 245 894.00 €

au compte 1068 (recette d'investissement)  
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

**Monsieur le Maire** fait la lecture des recettes de fonctionnement par chapitre.

70	Produit des services	Crédit	209 400€	Réalisé	227 782,36€
----	----------------------	--------	----------	---------	-------------

**Daniel Collart** dit que c'est dommage d'avoir supprimé une semaine de centre en février alors qu'il y avait les recettes nécessaires.

73	Impôts et taxes	Crédit	2 341 488,85€	Réalisé	2 443 111,80€
74	Dotations et participations	Crédit	1 686 533€	Réalisé	1 955 834,19€
75	Autres produits de gestion courante	Crédit	72 500€	Réalisé	113 711,90€
77	Produits exceptionnels	Crédit	31 342€	Réalisé	38 744,78€
013	Atténuations de charge s	Crédit	140 000€	Réalisé	165 622,74€

Montant des recettes de l'exercice	Crédit	4 491 263,85€	Réalisé	4 944 807,77€
------------------------------------	--------	---------------	---------	---------------

Total des recettes de l'exercice	Crédit	7 210 882,66€	Réalisé	4 944 807,77€
----------------------------------	--------	---------------	---------	---------------

#### Les dépenses de fonctionnement

60	Achats et variations des stocks	Prévu	566 689€	Réalisé	512 512,56€
61	Services extérieurs	Prévu	381 020€	Réalisé	369 059,25€
62	Autres services extérieurs	Prévu	161 291€	Réalisé	152 546,79€
63	Impôts et taxes	Prévu	10 000€	Réalisé	7 354,46€
012	Charges de personnel	Prévu	3 060 000€	Réalisé	2 847 682,20€
65	Autres charges de gestion	Prévu	469 500€	Réalisé	338 149,04€
66	Charges financières	Prévu	50 080€	Réalisé	37 164,18€
67	Charges exceptionnelles	Prévu	21 000€	Réalisé	8 795,09€
014	Atténuation de produits	Prévu	1 500€	Réalisé	509€

Total des opérations réelles	Prévu	5 001 480€	Réalisé	4 273 772,57€
------------------------------	-------	------------	---------	---------------

Total des dépenses de fonctionnement	Prévu	7 210 882,66€	Réalisé	4 418 532,58€
--------------------------------------	-------	---------------	---------	---------------

#### Les recettes d'investissement

24	Rénovation urbaine	Crédit	1 458 000€	Réalisé	830 580,27€
36	Divers bâtiments	Crédit	30 000€	Réalisé	13 000€
38	Salle Corot	Crédit	362 500€	Réalisé	347 500€
39	Développement urbain	Crédit	220 000€	Réalisé	217 998,51€
10	Dotations	Crédit	357 000€	Réalisé	332 625,66€
13	Autres subventions			Réalisé	55 838,25€
041	Opérations patrimoniales	Crédit	397 000€	Réalisé	397 000€

Opérations réelles	Crédit	4 023 560,96€	Réalisé	2 194 597,69€
--------------------	--------	---------------	---------	---------------

**Daniel Collart** demande si l'on attend encore des subventions sur l'ANRU.

**Monsieur le Maire** répond que l'on est à la fin du projet ANRU.

### Les dépenses d'investissement

31	Voirie (signalétique)	Crédit	60 000€	Réalisé	37 492,88€
33	Matériel	Crédit	333 800€	Réalisé	92 496,02€
34	Ecole du centre	Crédit	920 000€	Réalisé	6 187,97€
35	Groupe scolaire Grenier	Crédit	81 000€	Réalisé	15 965,08€
15	Eclairage public	Crédit	228 000€	Réalisé	432€
20	Aménagement cimetière	Crédit	150 000€	Réalisé	4 680€
24	Rénovation urbaine	Crédit	320 400€	Réalisé	139 444,19€
36	Divers bâtiments	Crédit	1 137 600,21€	Réalisé	332 179,16€
38	Centre Corot	Crédit	190 000€	Réalisé	2 639,97€
39	Développement urbain	Crédit	1 828 821,41€	Réalisé	1 179 998,49€
20	Dépenses imprévues	Crédit	200 000€		
16	Dépenses financières	Crédit	150 000€	Réalisé	148 427,31€
41	Opérations patrimoniales	Crédit	397 000€	Réalisé	397 000€
Opérations réelles		Crédit	5 819 621,62€	Réalisé	2 177 941,58€

**Monsieur le Maire** quitte la salle et donne la parole à Monsieur Bras qui expose le compte administratif en faisant la lecture du tableau ci-dessus et en demande l'approbation.

Adopté à l'unanimité.

#### **5. Affectation du résultat 2017**

Monsieur le Maire expose :

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2017,

et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui en résulte ;

il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit, compte tenu que celui-ci doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement :

POUR MEMOIRE Virement à la section d'investissement (prévision budgétaire 2017)	2 053 060.66 €
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u>	
Excédent Antérieur de Fonct. Reporté	2 719 618.81 €
Résultat propre de l'exercice 2017	526 275.19 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2017</b> <u>EXCEDENT CUMULE</u>	<b>3 245 894 €</b>
Affectation obligatoire au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement Capitalisé » dans le cas d'apurement du déficit de la section d'investissement	
Le solde disponible est affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves au compte 1068	
Report au nouveau crédit en section de fonctionnement à la ligne budgétaire OO2 « Excédent de Fonctionnement Reporté »	<b>3 245 894 €</b>

Adopté à l'unanimité.

#### **6. Vote du budget primitif 2018**

**Monsieur le Maire** rappelle les considérants des paramètres à prendre en compte et précise qu'ils sont contraints à des textes administratifs.

Aujourd'hui les dépenses réelles de fonctionnement ne doivent pas dépasser une augmentation de 1,20 %. Nous ne sommes pas touchés directement par la signature de contrat mais néanmoins le souhait de l'état est que toutes les collectivités fasse l'effort de maîtriser les dépenses de fonctionnement, ce qui permet, de maîtriser l'emprunt et la dette.

Chaque année l'Etat actualise la valeur locative. Il précise qu'il n'y aura pas de hausse de la fiscalité ménage cela veut dire que la municipalité maintient les taux mais l'impôt augmentera car les valeurs locatives vont augmenter.

Concernant le contexte local, nous sommes dépendants de la CUA puisqu'elle nous a pris la taxe professionnelle qui s'appelle aujourd'hui la contribution sur les valeurs économiques qui correspond à l'attribution de compensation. La dotation de solidarité communautaire, la communauté pourrait la baisser mais elle ne le veut pas. Cette année il n'y a pas de nouvelles compétences qui amènent à

baisser l'attribution de compensation. Il n'y a toujours pas d'information concernant la dotation de solidarité urbaine (DSU). Notre volonté est de baisser les dépenses de fonctionnement, les subventions n'ont pas été modifiées, pas de hausse de la fiscalité ménage, pas de recours à l'emprunt, nous maintenons le fonds de roulement et également les recherches de subventions. Voilà les grandes idées qui ont été proposées pour le budget 2018.

**Monsieur le Maire** fait la lecture des recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2018 :

70	Produit des services	Crédit	215 500€
73	Impôts et taxes	Crédit	2 386 488,85€
74	Dotations et participations	Crédit	1 746 529€
75	Autres produits de gestion courante	Crédit	104 000€
77	Produits exceptionnels	Crédit	36 300€
013	Atténuations de charges	Crédit	127 000€
Montant des recettes de l'exercice		Crédit	4 615 817,85€
Total des recettes de l'exercice		Crédit	7 871 711,85€

Les dépenses de fonctionnement

60	Achats et variations des stocks	Prévu	574 200€
61	Services extérieurs	Prévu	449 900€
62	Autres services extérieurs	Prévu	161 900€
63	Impôts et taxes	Prévu	10 000€
012	Charges de personnel	Prévu	3 060 000€
65	Autres charges de gestion	Prévu	448 150€
66	Charges financières	Prévu	40 000€
67	Charges exceptionnelles	Prévu	21 000€
014	Atténuation de produits	Prévu	15 000€
Total des opérations réelles		Prévu	5 030 150€
Total des dépenses de fonctionnement		Prévu	7 871 711,85€

Les dépenses d'investissement

31	Voirie (signalétique)	Propositions	50 000€
33	Matériel	Propositions	272 427,55€
34	Ecole du centre	Propositions	419 000€
35	Groupe scolaire Grenier	Propositions	80 500€
15	Eclairage public	Propositions	500 000€
20	Aménagement cimetière	Propositions	120 000€
24	Rénovation urbaine	Propositions	100 000€
36	Divers bâtiments	Propositions	700 000€
38	Centre Corot	Propositions	150 000€
39	Développement urbain	Propositions	1 050 000€
20	Dépenses imprévues	Propositions	200 000€
16	Dépenses financières	Propositions	155 000€

40	Opérations d'ordre	Propositions	10 000€
	Opérations réelles	Propositions	3 797 927,55€

#### Les recettes d'investissement

15	Eclairage public	Propositions	89 000€
24	Rénovation urbaine	Propositions	100 000€
38	Salle Corot	Propositions	15 000€
39	Développement urbain	Propositions	321 390€
10	Dotations	Propositions	340 000€
021	Virement de la section de fonct.	Propositions	2 621 561,85€
	Opérations réelles	Propositions	1 828 867,08€

Le budget primitif est adopté par 21 voix pour et 4 abstentions.

### **7. Tableau des effectifs**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'adopter le tableau des emplois tel que présenté ci-après

Et

- à signer les actes utiles à la réalisation de cette délibération,
- à engager les dépenses nécessaires prévues au budget primitif 2018

Adopté à l'unanimité.

## **8. Actualisation de la gestion des investissements en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)**

Monsieur le Maire rappelle que le principe d'une gestion des investissements en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement a été mis en place lors de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2011.

➤ « Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».

➤ « Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année ne tient compte que des CP de l'année ».

Monsieur le Maire précise également que le Maire peut, conformément à l'article L1612 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous réserve de l'autorisation du Conseil Municipal, exécuter les crédits de paiement prévus au titre de l'exercice au moment du vote de l'Autorisation de Programme et sans attendre le vote du budget de ce même exercice.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (budget primitif, décision modificative ou budget supplémentaire, compte administratif) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Le budget de l'année 2018 reprendra les Crédits de Paiement (dépenses et ressources) actualisés suite au lissage ou à la revalorisation de certaines opérations.

Pour mémoire, les crédits de paiement sont votés pour l'ensemble des opérations comme le budget global.

Il est proposé :

➤ De se prononcer sur l'actualisation de l'AP/CP détaillée dans le tableau ci-joint.

Adopté à l'unanimité.

## **9. Détermination des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la préparation budgétaire, il est nécessaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018.

Aussi, il vous est proposé de reconduire les taux 2017 en 2018 selon le tableau ci-dessous :

TAUX 2017	COEFFICIENT DE VARIATION	TAUX DE REFERENCE 2018	BASES IMPOSITION PREVISIONNELLES 2018	PRODUIT CORRESPONDANT
TAXE HABITATION <b>12,84</b>	1 131 690,00 <b>1,000000</b>	12,840000 <b>12,84</b>	4 917 000,00	631 343 €
TAXE FONCIERE <b>14,49</b>		14,490000 <b>14,49</b>	3 398 000,00	492 370 €
FONCIER NON BATI <b>59,53</b>		59,530000 <b>59,53</b>	13 400,00	7 977 €
(1) Produit fiscal attendu sans augmentation des taux				1 131 690 €

Détail des Allocations Compensatrices notifiées :

Compensation Taxe Habitation - Article 74835	94 748,00 €
Compensation Taxes Foncières - Article 74834	13 161,00 €
Taxes Professionnelles - Article 748314	- €
Total des Allocations Compensatrices	107 909,00 €



**Daniel Collart** estime que la taxe GEMAPI aurait pu être évitée.

**Monsieur le Maire** répond que c'est la loi et que la Communauté Urbaine doit l'appliquer.

**Daniel Collart** ajoute que Monsieur le Maire aurait pu s'abstenir et ne pas voter « pour ».

**Monsieur le Maire** précise que la Communauté Urbaine aurait pu proposer un montant de taxe 10 fois supérieur.

**Daniel Collart** pense que le montant sera de 5 à 10€ par habitant.

**Monsieur le Maire** explique que le calcul se fait en fonction de chaque habitation et selon les valeurs locatives. C'est la loi. Cette taxe permettra l'aboutissement de nouveaux projets et apportera une attractivité sur le territoire.

**Daniel Collart** admet que 3 ou 4€ représentent peu mais beaucoup d'habitations sont déjà ponctionnés depuis le début de l'année, il répète que le Maire pouvait s'abstenir lors du vote à la Communauté Urbaine d'Arras.

**Monsieur le Maire** rétorque que le résultat serait resté le même.

**Daniel Collart** affirme que les impôts vont augmenter pour les médiolanaïens.

**Monsieur le Maire** répète que si les impôts augmentent c'est parce que les valeurs locatives augmentent et que les maisons prennent de la valeur. La GEMAPI apportera de nouveaux projets autour de l'eau. (Exemple : Val de Scarpe, entretien des rivières)

Adopté à l'unanimité.

#### **10. Vote des subventions aux associations**

Pour accompagner le fonctionnement des associations, il vous est proposé de voter les subventions reprises au tableau suivant :

	CREDITS 2017	REALISATIONS 2017	PREVISIONS 2018
<b>FONCTION SPORT / 40</b>	<b>53 760,00</b>	<b>54 260,00</b>	<b>54 260,00</b>
COLOMBOPHILE L'ECLAIR	270,00	270,00	270,00
FOOTBALL CLUB	25 475,00	25 475,00	25 475,00
SPORTING CLUB BASKET	23 750,00	23 750,00	23 750,00
JAVELOT	270,00	270,00	270,00
CULTURE PHYSIQUE	950,00	1 450,00	1 450,00
JUDO CLUB	695,00	695,00	695,00
SOCIETE DE CHASSE	270,00	270,00	270,00
TENNIS CLUB	1 000,00	1 000,00	1 000,00
PAINT BALL MEDIOLANAIS	270,00	270,00	270,00

CYCLO-CLUB	270,00	270,00	270,00
MEDIO DANCE	270,00	270,00	270,00
LA BOULE MEDIOLANAISE	270,00	270,00	270,00
<b>FETES ET MANIFESTATIONS / 024</b>	<b>19 850,00</b>	<b>19 850,00</b>	<b>19 850,00</b>
ACPG CATM 39/45	270,00	270,00	270,00
MEDIO FETES	270,00	270,00	270,00
NOTRE CITE EN FETE	18 500,00	18 500,00	18 500,00
ETRE ENSEMBLE A SAINT NICOLAS	270,00	270,00	270,00
ICTUS	270,00	270,00	270,00
YAKAAR	270,00	270,00	270,00
<b>ENSEIGNEMENT EDUCATION / 20</b>	<b>1 080,00</b>	<b>1 080,00</b>	<b>1 080,00</b>
DELEG. DEPT. EDUCAT. NAT. ARRAS III	270,00	270,00	270,00
ADATEEP 62	270,00	270,00	270,00
ASS. DEPART. P E P 62	270,00	270,00	270,00
ADEPAPE 62	270,00	270,00	270,00

	CREDITS 2017	REALISATIONS 2017	PREVISIONS 2018
<b>CULTURE / 311</b>	<b>4 251,00</b>	<b>3 776,00</b>	<b>3 776,00</b>
CLUB FEMININ	270,00	270,00	270,00
GROUPE BELLON	703,00	703,00	703,00
HARMONIE DE ST NICOLAS	475,00	0,00	0,00
SAINT NICOLAS SANS FRONTIERE	270,00	270,00	270,00
RAIL CLUB	333,00	333,00	333,00
C CREA COUTURE	2 200,00	2 200,00	2 200,00
<b>SOLIDARITE / 61</b>	<b>24 007,00</b>	<b>24 007,00</b>	<b>24 007,00</b>
AEP L'AMITIE	318,00	318,00	318,00
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	17 575,00	17 575,00	17 575,00
JARDINS FAMILIAUX	494,00	494,00	494,00
CLUB DES AINES	2 280,00	2 280,00	2 280,00
RESTAURANTS DU CŒUR	1 000,00	1 000,00	1 000,00
BLOUSES ROSES COMITE ARRAS	270,00	270,00	270,00
FONDS PARTICIPATION HABITANTS / CUCS	1 800,00	1 800,00	1 800,00
FNATH accidentés de la vie	270,00	270,00	270,00
<b>AUTRES SUBVENTIONS / 020</b>	<b>33 052,00</b>	<b>20 272,00</b>	<b>0,00</b>
AFAFAF		20 272,00	0,00

ETAT RECAPITULATIF		CREDITS 2017	REALISATIONS 2017	PREVISIONS 2018
40	SPORT	53 760,00	54 260,00	54 260,00
O24	FETES ET MANIFESTATIONS	19 850,00	19 850,00	19 850,00
20	ENSEIGNEMENT EDUCATION	1 080,00	1 080,00	1 080,00
311	CULTURE	4 251,00	3 776,00	3 776,00
60	SOLIDARITE	24 007,00	24 007,00	24 007,00
O20	NON AFFECTE	33 052,00	20 272,00	27 027,00
	<b>TOTAL</b>	<b>136 000,00</b>	<b>123 245,00</b>	<b>130 000,00</b>

**Monsieur le Maire** annonce qu'il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière sauf une augmentation pour l'association Culture Physique Médiolanaise.

**Guy Bras** précise que l'association a récupéré le matériel de la ville et paie à présent des frais d'entretien d'où l'augmentation de sa subvention pour y pallier.

**Monsieur le Maire** explique que peu de communes maintiennent les subventions à l'identique, il est souvent constaté une baisse.

**Daniel Collart** regrette que le bilan des associations n'ait pas été vu en commission sport.

**Guy Bras** répond que cela n'a jamais été fait mais précise que Monsieur le Maire et lui participent à toutes les assemblées générales des associations et que les bilans sont tous positifs.

**Daniel Collart** demande d'augmenter les subventions des associations.

**Guy Bras** précise que les associations ne sont pas en demande. La situation financière de la commune est incertaine, il faut un fonds de roulement important et être prudent jusqu'au retour au-dessus des 5 000 habitants.

L'objectif dans les 5 ans à venir est de ne pas créer de problème financier supplémentaire pour la commune.

**Daniel Collart** demande de passer d'un montant de 270€ à 300€ pour les associations.

**Guy Bras** estime que la subvention est un accompagnement et qu'il faut prendre en compte aussi le matériel et les salles mises à disposition.

Il est préférable d'investir dans les équipements car c'est important d'offrir des lieux adaptés aux associations.

**Monsieur le Maire** rappelle que personne de l'opposition n'était présente lors du Débat d'Orientation Budgétaire et des commissions finances. Les questions auraient pu être posées lors de ces moments.

**Daniel Collart** répond que les membres de l'opposition ne sont pas venus car c'était la période des vacances.

Adopté à l'unanimité.

### **11. Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du financement du Centre Communal d'Action Sociale CCAS, une subvention au budget communal est accordée pour faire face aux activités des services.

Outre le fonctionnement courant des services, les aides financières attribuées aux familles en difficultés, le projet de réussite éducative, la subvention communale en complément d'autres recettes permet d'assurer l'équilibre budgétaire.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2017,

Il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention de 180 000€ au Centre Communal d'Action Sociale.
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2018.

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire** remercie les élus (Guy Bras, Jean-Pierre Chartrez) et les services de la ville (Aurore, Arnaud, Stéphane et Stéphanie) pour le travail fourni à la réalisation de ce budget.

## **VIE LOCALE**

### **12. Tarif des activités péri et extra scolaires**

La Ville de Saint Nicolas organise l'accueil collectif des mineurs durant les petites et grandes vacances, les mercredis, samedis et les soirées en période scolaire.

Le 4 décembre 2017, le Conseil Municipal valide en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves élus, le retour de la semaine scolaire à 4 jours. Dès lors une réorganisation des activités péri et extrascolaires est envisagée pour la rentrée 2018-2019.

De nouveaux tarifs sur ces activités sont à prévoir.

Le souhait de la municipalité est de respecter son engagement et donc de ne pas augmenter les tarifs :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir les activités de 16h30 à 18h30 seront au même tarif que les NAP et Contrat loisirs + cumulés.
- Le mercredi matin correspondra au principe de l'actuel mercredi après-midi c'est-à-dire un tarif pour le centre de loisirs selon le quotient familial et un tarif unique pour la garderie de 7h30 à 9h et 12h-12h30.

Les tarifs de la garderie de la semaine et de la cantine restent les mêmes.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais souhaite une modulation des tarifs appliqués aux familles selon leurs revenus, il convient de maintenir un tarif forfaitaire établi sur le quotient familial de la CAF.

<b>TABLEAU RESUMANT L'ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES <u>PAR AN</u> SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRA SCOLAIRES</b>			
Quotient	Activités Péri-scolaires	Ateliers du Mercredi matin	Garderie du Mercredi
0 à 442	34 €	32 €	72 €
443 à 617	37 €	33 €	72 €
618 à 700	41 €	35 €	72 €
701 à plus	50 €	41 €	72 €
Extérieurs	100 €	82 €	144 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la modulation des tarifs des activités péri et extrascolaires - sous la forme réglementaire d'Accueils Collectifs de Mineurs aux conditions et tarifs indiqués ci-dessus et selon les périodes définies.
- d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser les participations de toutes les animations dans le cadre des centres de loisirs et autres activités liées à la jeunesse sur la régie de recettes créée à cette intention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs aux interventions de prestataires extérieurs dans le cadre des animations.
- de signer les conventions avec les organismes d'aide aux vacances afin d'encaisser la participation des familles bénéficiaires.
- de rechercher tous partenariats financiers ou de déposer des demandes de subventions et d'encaisser les participations des partenaires.

**Daniel Collart** rappelle que lors de la dernière commission enseignement il a été demandé un tarif de cantine dégressif pour les fratries.

**Monsieur le Maire** répond que les tarifs ne seront pas modifiés. Ils sont parmi les plus bas des communes aux alentours et n'ont pas été revus à la hausse depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité.

Adopté à l'unanimité.

**e. Questions diverses**

Jury d'assises

PAGE	LIGNE	NOM/PRENOM	ADRESSE 62223 SAINT NICOLAS LEZ ARRAS	DATE DE NAISSANCE
398	6	PORET Georges	3 rue des Gémeaux	04.12.1949
246	1	HERSOEN Bruno	15 rue du Ryonval	13.07.1957
491	5	ZAJAC Marguerite	33 rue du Ryonval	08.06.1936
425	3	ROTT Nicole	1 rue du Jeu de Paume	12.09.1935
135	6	DELBAUVE Florine	2 impasse du Bois	05.03.1963
132	3	DELAIRE Viviane	11 hameau du Capricorne	19.05.1946
175	1	DUCATEZ Marie-Françoise	24 rue Jules Guesde	26.04.1958
109	3	CUVELIER Sylvia	25 rue M.L. Gheerbrant	04.02.1977
466	2	VALLET Jeanine	44 rue Anatole France	28.07.1934
105	6	CREPEL Danièle	27 rue M.L. Gheerbrant	10.05.1944
396	5	PLOUVIEZ Sarah	5 rue Jehan Bodel	28.05.1994
259	6	JANCOUX Laura	712 rue Médiolanaise Apart.7 le Clos des Clématites	09.06.1989

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.**